

Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 26.11.15

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Miele ProCare Lab 10 AT

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse:

Miele & Cie. KG Carl-Miele-Straße 29 D-33332 Gütersloh

No. de téléphone +49 5241 89 0 No. Fax +49 5241 89 2090

www.miele-professional.com

## Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500

ORFILA téléphone: +33 1 45 42 59 59

## **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

 Skin Corr. 1A
 H314

 Eye Dam. 1
 H318

 Met. Corr. 1
 H290

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



## Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de



Date d'impression remplace la version : -/ Date de révision: Version: 1/FR 26.11.15

24.11.2015

protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau P305+P351+P338

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour

l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de sodium

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### Composants dangereux

2-[carboxymethyl(2-hydroxyethyl)amino]acetic acid

No. CAS 135-37-5 No. EINECS 205-187-4

Numéro 01-2119983485-23

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 5 % Classification Xn, R22-R40

Xi, R36

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 Carc. 2 H351 Acute Tox. 4 H302

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Carc. 2 H351

hydroxyde de sodium

No. CAS 1310-73-2 No. EINECS 215-185-5

Numéro 01-2119457892-27

d'enregistrement

>= 10 < 25 % Concentration Classification C, R35

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1A H314 Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B H314 <= 2 < 5 Skin Corr. 1A H314 >= 5 Skin Irrit. 2 <= 0.5 < 2 H315 Eve Irrit. 2 H319 <= 0.5 < 2

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 26.11.15

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

## En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

## Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

## Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

## Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 26.11.15

énumérées dans les chapitres 7 et 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

## Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

## Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives TRGS 510

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

## **Protection respiratoire - Note**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques Matériau approprié néoprène

Matériau approprié caoutchouc butyle

Matériau approprié nitrile

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale



Date d'impression remplace la version : -/ Date de révision: Version: 1/FR FR

24.11.2015

26.11.15

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide Couleur jaune

Odeur caractéristique

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 14

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non déterminé Remarque

Point d'éclair

Non applicable Remarque

Le coéficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

non déterminé Remarque

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1,21 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

non déterminé Remarque

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

propriétés explosives



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 Date d'impression 26.11.15

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

#### 9.2. Autres informations

#### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

## température de décomposition

Remarque non déterminé

## 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Corrode l'aluminium.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces

DL 50 > 2000 mg/kg méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

## Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

sensibilisation

Remarque non déterminé

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

#### Toxicité pour la reproduction



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 Date d'impression 26.11.15

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

## 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Indications générales

non déterminé

## coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

#### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

non déterminé

#### 12.6. Autres effets néfastes

## Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 26.11.15

## **Emballages contaminés**

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8
Carte pour désignation du 8
danger

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II
Quantité limitée 11
Les catégories de transport 2
Code de restrictions en E

tunnels

## Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Code IMDG «groupes de 18 Alcalis séparation»

#### Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

## Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

#### Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière



Version: 1 / FR remplace la version: - / Date de révision: Date d'impression FR 24.11.2015 26.11.15

## de sécurité, de santé et d'environnement

## Composants (règlement (CE) no 648/2004)

## 5 % ou plus, mais moins de 15 %:

polycarboxylates

#### moins de 5 %:

agents de surface amphotères

## Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

COV

COV (CE) 0 %

#### **Autres informations**

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## **SECTION 16: Autres informations**

## phrases R de la rubrique 3

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves brûlures.

36 Irritant pour les yeux.

40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

## mentions de danger H-de la rubrique 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

## catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
Carc. 2 Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Met. Corr. 1 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1

Skin Corr. 1A Corrosion cutanée, Catégorie 1A

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.